

## CHARTRE DE TERRE D'ÉVEIL : l'école de la Vallée du Madet

Terre d'Éveil est une association loi 1901, à but non lucratif, dont la mission est de créer et gérer une école privée laïque appliquant un projet éducatif spécifique.

Les fondements de ce projet sont les suivants :

- respecter le rythme d'apprentissage de chaque enfant,
- favoriser l'exploration libre, l'expérimentation et l'observation dans les apprentissages,
- donner une place importante à la créativité, à la coopération, à la réalisation de projets concrets,
- intégrer les activités à l'environnement naturel,
- favoriser la communication bienveillante, l'écoute et le respect d'autrui.

L'école de la Vallée du Madet tout en mettant en œuvre une pédagogie spécifique veille à ce que chaque enfant ait acquis en fin de cycle élémentaire le socle commun de connaissances et de compétences.

Inscrire son enfant à l'école de la Vallée du Madet est un choix éducatif important qui se conçoit autant que possible dans la durée et qui engage la famille.

Parents, membres du conseil d'administration, équipe de direction et équipe pédagogique, membres de l'association et bénévoles, sont parties prenantes et co-acteurs dans la mise en œuvre et le bon fonctionnement au quotidien de l'école.

L'association Terre d'Éveil est garante du respect de la laïcité et de la neutralité politique, idéologique et religieuse au sein de l'école. Ses adhérents, les parents, les enfants, les enseignant(e)s les bénévoles s'interdisent tout prosélytisme politique, idéologique et religieux.

La présente Charte est élaborée par le conseil d'administration, validée en assemblée générale ; elle est lue, approuvée et signée par tous les acteurs de l'école : parents, enseignant(e)s, intervenants extérieurs, membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction, bénévoles.

Dans sa forme actuelle, elle comprend : une synthèse des valeurs ; le projet éducatif ; une présentation du fonctionnement de l'école.

La Charte est complétée par un règlement intérieur, également élaboré par le conseil d'administration et approuvé en assemblée générale.

# LES VALEURS EN QUELQUES MOTS

## **Autonomie**

Agir en accord avec nos aspirations personnelles, nos motivations les plus profondes.

## **Coopération**

Entraide, échange, partage, travailler ensemble.

## **Respect**

Respect des rythmes de chacun, respect de soi, des autres, du vivant.

## **Bien-être**

Pour grandir, apprendre, se sentir bien avec soi-même, avec les autres.

## **Confiance en soi**

Construire des bases solides pour avancer en confiance.

## **Harmonie avec l'environnement**

Prendre conscience de la place de l'être humain dans l'environnement.

## **Esprit critique**

Prendre du recul pour analyser.

## **Ouverture d'esprit**

Accepter la diversité.

## **Sens des initiatives**

Rechercher les moyens adaptés pour atteindre ses objectifs.

## **Curiosité**

Enthousiasme, désir de connaître et de savoir

## **Créativité**

Laisser libre cours à son imagination et en favoriser l'expression.

## **Tolérance**

Prendre en compte la pensée d'autrui.

## **Goût de l'effort**

Apprendre la persévérance à travers l'accomplissement de projets personnels

## **Auto-discipline**

Favoriser le sens des responsabilités des enfants

## **Communication bienveillante**

Apprendre à transmettre nos messages et nos demandes dans le respect de chacun, à pratiquer l'écoute active et à résoudre les conflits.

# PROJET EDUCATIF

L'école de la vallée du Madet est une école :

- associative, à but non lucratif, laïque,
- hors contrat avec l'État, ce qui signifie une certaine liberté dans les choix pédagogiques, tout en étant en lien avec l'Éducation Nationale, par le biais des visites d'inspection et par le respect du socle commun de compétences (qui doivent être acquises par l'enfant avant l'entrée en collège).

La vocation de cette école est de proposer un mode d'apprentissage respectueux du rythme de chaque enfant, inspiré par les pédagogies actives et plus particulièrement les pédagogies Montessori et Freinet.

L'enfant y est le moteur de ses propres apprentissages. L'enthousiasme, la motivation, la curiosité, le désir d'explorer, la possibilité d'expérimenter pour comprendre, sont les axes principaux de cette approche. Elle vise à développer en chaque enfant l'autonomie et la confiance en soi.

L'éducateur est là non pour enseigner mais pour guider l'enfant en fonction de sa sensibilité et de son stade de développement. Cela suppose de grandes qualités d'observation et d'attention.

Le matériel issu de la pédagogie développée par Maria Montessori est un support concret, adapté aux besoins de chaque âge ; le passage à l'abstraction se fait par étapes successives, de façon progressive.

Favoriser la coopération, la responsabilisation et le partage constitue une autre priorité de notre école. Les enfants sont amenés à prendre des décisions ensemble concernant la vie en commun, le choix de projets et leur réalisation. L'expression libre et la créativité de chacun trouvent leur place et leur reconnaissance au sein du groupe.

L'école de la vallée du Madet est ouverte sur un environnement naturel riche. Les enfants sont incités à prendre conscience de cet environnement, à en apprécier la diversité et à développer un lien harmonieux avec la nature. Activités de plein air, activités pratiques, autour du jardin, de la ferme pédagogique, découverte de la botanique, de la zoologie, de l'astronomie, etc font partie intégrante des apprentissages.

En fonction des projets menés par les enfants, il sera fait appel à des intervenants extérieurs. Les enfants vont ainsi pouvoir rencontrer des personnes différentes, travailler et échanger avec des professionnels ou des personnes à même de transmettre leur passion, leurs connaissances.

Des sorties ont également lieu tout au long de l'année, en cohérence avec les projets et les centres d'intérêt des enfants.

Respecter le rythme de chacun c'est aussi laisser une place importante à la non activité, à l'observation, à la contemplation, à la rêverie. Ces moments sont essentiels si l'on souhaite que les enfants ne deviennent pas de simples consommateurs d'activités.

La journée à l'école alterne :

- temps de travail autonome, suffisamment long pour permettre la concentration de l'enfant et son investissement, dans une ambiance calme,
- et activités sous forme d'ateliers : relaxation, musique et chant, danse, activités manuelles, modelage, peinture, dessin, landart etc ; expériences scientifiques ; jardinage, cuisine, soin des animaux...

Une valeur fondamentale de l'école étant le respect des rythmes d'apprentissage, tout est fait pour que les enfants ne se comparent pas entre eux et ne se retrouvent pas en compétition dans leurs apprentissages. Il n'y a pas de contrôle, ni d'interrogation donc pas de notes. Une approche évaluative ne serait pas cohérente avec les fondements pédagogiques de l'école.

En revanche, l'éducateur/trice passe beaucoup de temps tout au long de la journée à observer les enfants et note dans le carnet pédagogique de chaque enfant le matériel qui lui a été présenté et l'évolution de ses apprentissages... Ce carnet pédagogique personnel et individuel permet le suivi de chaque enfant et de situer ses apprentissages dans une progression globale.

Aucun devoir à la maison n'est imposé aux enfants par l'équipe pédagogique.

Un enfant en demande de poursuivre et/ou approfondir une notion, un intérêt, en dehors des temps scolaires est écouté et accompagné dans sa démarche.

Le matériel dont les enfants ont besoin est mis à leur disposition dans l'école. Les familles n'ont pas à amener de fournitures scolaires ni de manuels.

Un enfant peut apporter un objet de son choix, parce qu'il présente un intérêt particulier pour lui et qu'il a envie de le partager avec le groupe.

Si l'enfant en éprouve le besoin, il peut également apporter un objet qui lui permet de se sentir bien dans l'école (doudou par exemple).

Un cahier de liaison est mis en place afin de faciliter la communication entre l'école et la famille.

En fonction du groupe d'enfants dont ils/elles ont la charge, les éducateurs/trices élaborent un contenu pédagogique annuel (projets, progression, organisation de l'espace et du temps dans la journée et la semaine, etc.) sur la base de ce document général qui sert de référence ; leurs propositions sont validées chaque année par le conseil d'administration.

# FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

L' école de la Vallée du Madet est gérée par une association laïque (Terre d'Éveil) et animée par une équipe de professionnel(le)s de l'enseignement.

## ORGANISATION

### . Conseil d'Administration :

Il prend en charge la gestion administrative, économique et juridique de l'association.

Il est l'employeur officiel des salariés de l'école.

Il veille au respect au sein de l'association des valeurs et des orientations fixées par la charte.

Il réfléchit aux besoins de l'école et à ses orientations.

### . Équipe de direction:

Elle comprend : un(e) chargé(e) de direction, un représentant des parents, une personne-ressource en pédagogie.

Elle gère le quotidien administratif de l'école.

Elle fait le lien entre parents/équipe pédagogique/conseil d'administration.

Elle veille au respect au sein de l'école des valeurs et des orientations fixées par la charte.

Elle porte au Conseil d'Administration les projets pédagogiques pour validation.

### . Équipe pédagogique:

Les enseignant(e)s sont garant(e)s de l'application du projet éducatif.

Ils peuvent faire appel à des intervenants extérieurs pour mener à bien les différents projets élaborés avec les enfants.

### . Membres de l'association :

#### Parents:

Ils s'impliquent en véritables partenaires ; ils s'engagent dans la vie de l'école et sont un lien avec l'extérieur ; ils adhèrent aux valeurs et aux objectifs de l'association et soutiennent le projet éducatif éducatif; ils participent de différentes manières, à la demande du conseil d'administration ou de l'équipe pédagogique, pour permettre à l'école de bien fonctionner.

#### Amis et sympathisants:

Constitués d'anciens parents et de personnes qui soutiennent cette école ; ils apportent une aide financière ou contribuent bénévolement à divers titres selon les besoins.

## COMMUNICATION

Il est essentiel de faciliter et d'organiser au mieux la communication entre :

- parents et équipe pédagogique
- parents et conseil d'administration
- conseil d'administration et équipe pédagogique

Des rencontres collectives sont organisées en moyenne une fois par trimestre pour favoriser la communication globale au sein de l'école.

L'équipe pédagogique et le conseil d'administration présentent les orientations générales, les projets pédagogiques, les événements et ateliers mis en place et informent de tout autre sujet concernant la vie de

l'école.

Les parents peuvent également interroger l'équipe pédagogique, l'équipe de direction ou le conseil d'administration sur tout sujet concernant l'école, son fonctionnement et les enfants. Ils peuvent également faire des propositions.

#### 1) Communication parents / équipe pédagogique :

Des entretiens individuels sont organisés à la demande de la famille ou de l'équipe pédagogique à tout moment soit pour traiter d'une question spécifique soit plus globalement pour faire le point sur la progression de l'enfant.

Un représentant des parents est choisi pour faciliter l'échange d'information avec l'équipe pédagogique ; les parents peuvent s'adresser à tout moment au représentant pour faire remonter des questions, des demandes etc.

Le représentant des parents est intégré à l'équipe de direction.

#### 2) Réunions direction / équipe pédagogique :

L'équipe pédagogique se réunit une fois par semaine pour faire le point, échanger sur les activités en cours et en préparation, organiser la vie quotidienne de l'école, estimer les besoins (matériels, humains) et faire remonter ses demandes auprès de l'équipe de direction.

L'équipe de direction et l'équipe pédagogique se rencontrent une fois par mois pour faire le point de l'état d'avancement des projets, pour prévoir et organiser les activités à venir, pour débattre des questions et des difficultés éventuelles rencontrées par les enseignant(e)s, pour informer les enseignant(e)s des demandes, questions etc du conseil d'administration d'une part et des parents d'autre part. L'équipe de direction informe les parents et le conseil d'administration en retour des décisions prises par l'équipe pédagogique.

Des personnes ressource peuvent être invitées lors de ces réunions en fonction des sujets traités et des besoins.

A la demande des enseignant(e)s des séances d'analyse de pratiques peuvent être mises en place régulièrement.

L'équipe de direction fait également remonter auprès du conseil d'administration les besoins de formation des enseignant(e)s.

NB : adultes et enfants au sein de l'école s'engagent à communiquer, autant que possible, en veillant à respecter les principes de bienveillance : écoute mutuelle, respect d'autrui, prise en compte des besoins et des demandes de chacun, recherche de solution par le dialogue et le consensus.

La direction de l'école, et en dernier recours le Conseil d'Administration de l'association, doivent être informés au plus tôt en cas de difficulté à maintenir des relations bienveillantes.

Si une solution interne ne peut être élaborée, il pourra alors être fait appel à un médiateur externe pour aider à la résolution du conflit.

## **FINANCEMENT**

L'école de la Vallée du Madet est une école hors contrat, ce qui signifie que nous ne recevons aucune aide de l'état pour son fonctionnement en dehors des éventuels contrats aidés. Toutes les charges sont donc réparties entre les familles. Afin que l'école soit accessible au plus grand nombre, une grille tarifaire indexée sur les revenus des parents est proposée.

Les charges comprennent :

- les salaires des éducateurs/trices et des éventuels intervenants extérieurs non bénévoles,
- les frais de chauffage, d'eau et d'électricité, d'assurance, de téléphone, de loyer, de banque,
- le matériel pédagogique, les fournitures, le matériel de bureau et de papeterie, l'entretien et/ou le

renouvellement du matériel informatique,

- la prise en charge de formations pour les éducateurs/trices,
- les sorties scolaires et tous événements auxquels participent l'association et l'école,
- les frais de communication.

La recherche active de financements extérieurs (subventions, mécénat, dons privés) fait partie des attributions du Conseil d'administration. C'est un complément essentiel pour faire face notamment à des investissements importants.

L'association Terre d'Éveil : l'école de la vallée du Madet est une association reconnue d'intérêt général. En application des textes du code général des impôts (articles 200, 238bis, 757 et 1740A), et du rescrit n°2011/34 (FP) publié le 24 novembre 2011, tout don ou achat d'un particulier (imposé en France) ou d'une entreprise pour l'association de l'école (y compris l'abandon exprès de revenus ou produits) ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu.

Le bénévolat est indispensable pour permettre le fonctionnement de l'école : parents, amis et sympathisants contribuent activement chacun à sa mesure. Cette participation est essentielle pour donner de la cohésion à la communauté des adultes autour de l'école et mettre en acte nos valeurs de solidarité et d'entraide.